

Accompagner la scolarité des jeunes à l'école : un travail collaboratif !

Ecole primaire Portes de France à Verdun (55) :

- Stéphanie HAROS, directrice et coordinatrice REP
- Cora-Line HAUTE, enseignante spécialisée UEMA

Dispositif d'auto-régulation (DAR) de Saint-Dizier (52) :

- Aurélie DESANLIS-LETOCART, enseignante
- Céline LAVRUT, éducatrice spécialisée

ULIS MP de l'EREA de Briey (54) :

- Charlotte DUREY, éducatrice spécialisée, coordinatrice
- Nathalie CARON, enseignante, coordinatrice spécialisée

Equipe mobile d'appui à la scolarisation (EMAS) du Haut-Rhin (68) :

- David LOPRETI, chef de service



UNITE D'ENSEIGNEMENT MATERNELLE AUTISME

ECOLE PORTE DE FRANCE VERDUN (55)



Une journée à l'école

UEMA

(Unité d'Enseignement Maternelle Autisme)



Ecole Porte de France VERDUN

L'arrivée à l'école: Accueil

Inclusions inversées



Projet REP: Petits déjeuners



Modalités de travail scolaire en UEMA



Activités individuelles avec Maîtresse



Activités en autonomie



Regroupement



Activités en groupe

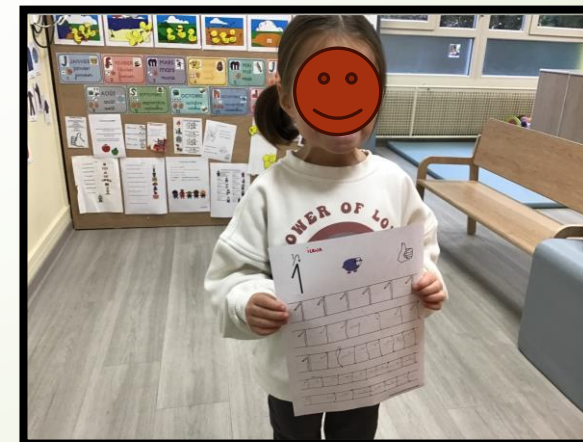
Dans ma classe de maternelle



En classe de TPS/PS/MS



En classe de GS



« Je montre le travail fait quand je reviens en UEMA »

Récréation en maternelle



Repas



Repas pris à l'UEMA

Activités éducatives et thérapeutiques



Atelier éducatif musique



Orthophonie

Les projets de l'école



L'équicienne de l'UEMA vient nous rendre visite à l'école



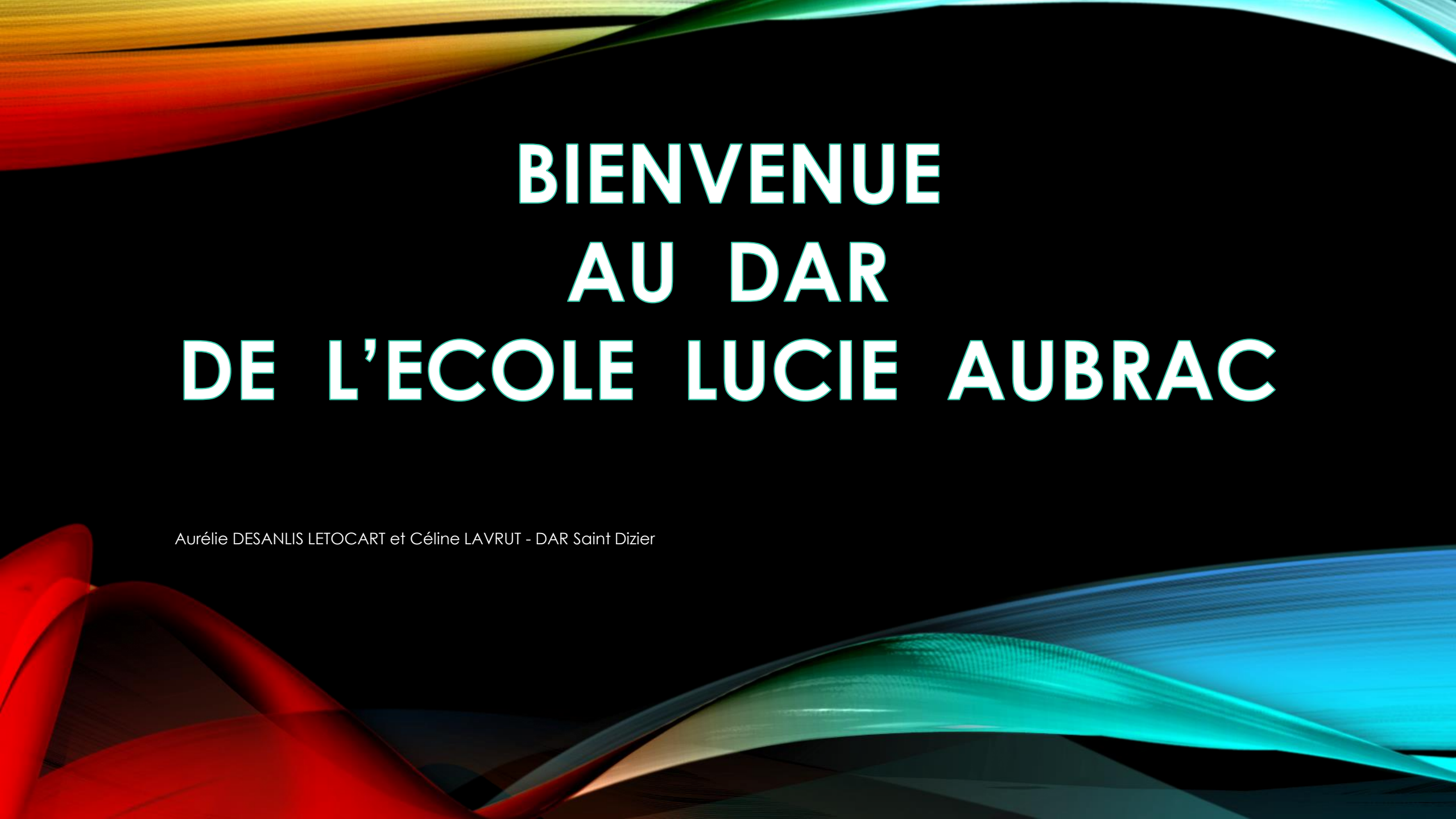
Rentrée en musique



Projet REP: Chorale

Dispositif d'auto-régulation (DAR) de saint Dizier (52)





BIENVENUE AU DAR DE L'ECOLE LUCIE AUBRAC

Aurélie DESANLIS LETOCART et Céline LAVRUT - DAR Saint Dizier

PRÉSENTATION DE L'ÉCOLE

Zone REP :

GS, CP et CE1 dédoublés

Nombre d'enseignants :

16

Nombre de classes :

8

Nombre d'élèves :

147

Une école inclusive

- ULIS
- UEE Hôpital de jour
- UEE polyhandicap
- **DAR**

+ UPE2A

+ RASED

QU'EST-CE QUE LE DAR ?



Dispositif accueillant des élèves, orientés par la **MDPH**, porteurs de **TSA sans déficience intellectuelle (ou légère)** pouvant avoir des difficultés de comportement.

Accompagnement dans un processus d'apprentissage de maîtrise des **pensées**, des **comportements** et des **émotions**.

Les élèves font **pleinement partie des classes**.

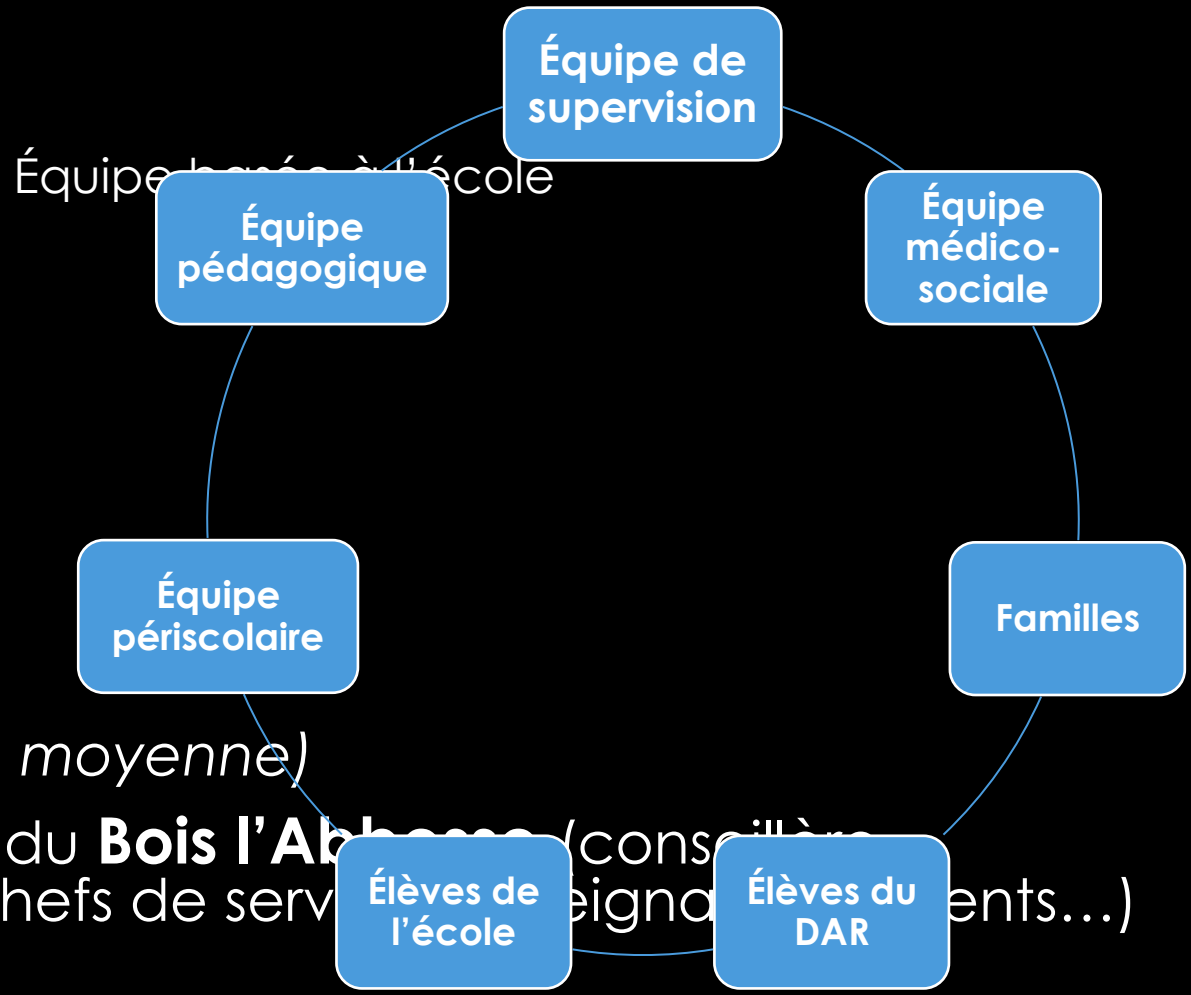
COMPOSITION DU DISPOSITIF

- Une **enseignante** surnuméraire
 - Une **Aide Médico-Psychologique**
 - **3 AESH**
- UN TRAVAIL D'EQUIPE !**
- Concertations régulières

- Une **psychomotricienne** (0,20)
- Une **psychologue** (0,20)
- Une **ergothérapeute** (0,20)
- Equipe de **supervision** (2 jours / mois en moyenne)

Personnel de l'**Education Nationale** et du **Bois l'Abbe** (conseillers pédagogiques, inspecteurs, directeurs, chefs de service...)

compétences de tous



NOTRE PLAN D'ACTION



- **Coordonner les actions entre les différents professionnels et partenaires (concertations, réunions, co-interventions, supervisions, formations...)**
- **Instaurer un cadre rassurant et prévisible (espaces identifiés, emplois du temps visibles, outils visuels, climat de confiance...)**
- **Développer l'auto-détermination.**
- **Attiser la motivation et la réussite (centre d'intérêt, valorisation...)**
- **Prévenir les difficultés (outils personnalisés, séances d'anticipation, adaptation des consignes, apprentissage sans erreur...)**

QUELQUES DIFFICULTES RENCONTREES PAR NOS ELEVES...

Parfois, c'est
compliqué à la
maison ...



Séances d'habiletés sociales

Interventions possibles de
l'éducatrice spécialisée à
domicile

A Utilisation de supports images

Partage d'outils avec les parents
travail en autonomie via la

Ré Mise à disposition d'un PADLET
pour les devoirs

Différentes modalités

d'interventions possibles de
l'enseignante DAR

DES EVOLUTIONS ENCOURAGEANTES ...

Parce que ce sont eux qui en parlent le mieux...

Par exemple, pour notre élève (T.), pour qui nous avons eu des doutes lors de son entrée dans le dispositif.

« Depuis son entrée au sein du DAR, notre fils, 7 ans, a fait beaucoup de progrès à bien des niveaux. Nous retrouvons un petit garçon serein après l'école. Il fait des progrès en communication, dans la gestion de ses émotions, et dans son autonomie. C'est un dispositif qui répond aux besoins spécifiques de nos enfants [...], tout en leur permettant de suivre une scolarité classique. »

septembre 2022

Temps pl
salle DAR

septembre 2023

se avec AESH

R
en charge :
cité

Témoignage de la maman de T.

MERCI DE VOTRE ATTENTION !

ULIS DE L'EREA DE BRIEY (54)



DISPOSITIF ULIS RENFORCEE

Présentation de l'EREA HUBERT MARTIN

- une SEGPA pour les collégiens
- un Lycée Professionnel avec 3 CAP prioritaires : Maçon, Peintre Applicateur de Revêtement et Production et Service en Restauration (rapide, collective, cafétaria)
- 1 dispositif ULIS renforcé (collège et lycée)
- un internat

L'EREA de Briey a toutes les caractéristiques d'un établissement scolaire ordinaire : équipe de direction, vie scolaire (AED-CPE), équipe pédagogique (spécialisés pour la plupart), infirmière, AS, Psy EN – DDFPT... mais bénéficie également de la présence d'éducateurs (pour l'internat) . Les personnels sont majoritairement formés à la scolarisation d'élèves à besoins particuliers.

Le Dispositif



une ULIS polyvalente renforcée
Collège-Lycée professionnelle

Sur le site de l'EREA de Briey



Avec un plateau médico-social
intégré

Par extension de places de SESSAD

1

Permettre la poursuite d'un parcours scolaire à des élèves présentant des besoins médico-éducatifs, en évitant de mobiliser une réponse en établissement ou service médico-social.

2

Proposer une réponse scolaire inclusive à des élèves accueillis en IME tenant compte de leurs besoins particuliers

3

Développer un dispositif ressource sur un territoire avec une capacité d'intervention auprès des établissements scolaires du territoire

4

Expérimenter et évaluer une nouvelle modalité de mise en œuvre de l'École Inclusive en déplaçant le centre de gravité du secteur médico-social au cœur de l'école

Public bénéficiaire, file active et notification

Public bénéficiaire

Les enfants en situation de handicap âgé de **10 à 20 ans**.

Avec des capacités d'apprentissage scolaire nécessitant un enseignement adapté et dont le handicap ne permet pas d'envisager une **scolarisation à temps plein**, y compris au sein des classes ULIS ou SEGPA.

Avec une autonomie et des compétences sociales préfigurant d'une éventuelle insertion professionnelle en milieu ordinaire ou spécialisé.

Les élèves sont inscrits à l'Education Nationale et ne sont pas usagers du secteur médico-social.

File active

La file active est composée des 10 enfants accueillis sur l'ULIS COLLEGE-LYCEE.

Notification MDPH

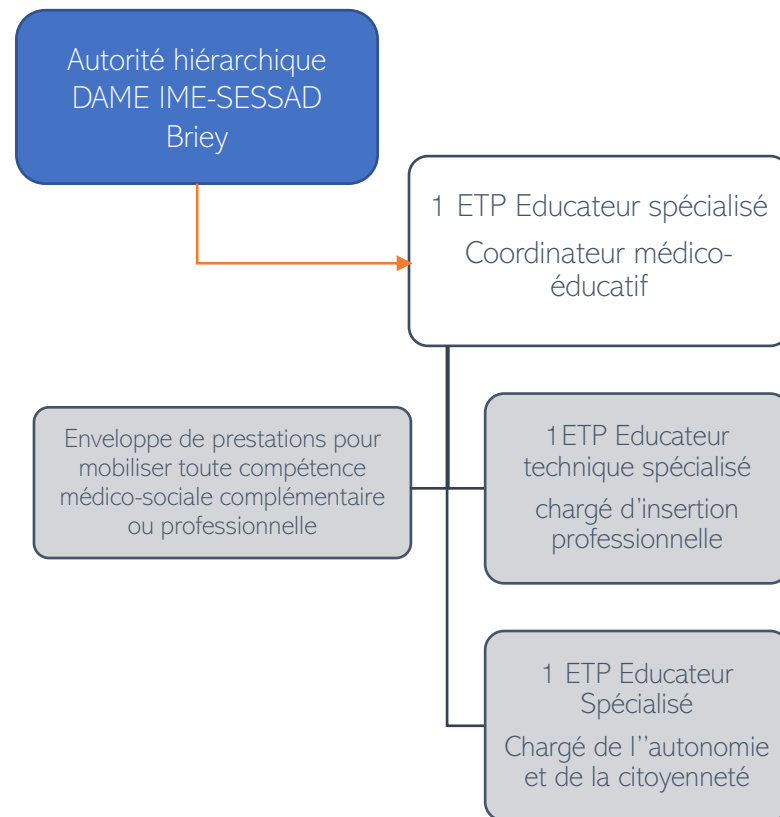
Une notification MDPH : orientation en ULIS second degré sans mention médico-sociale.

Ce dispositif est une réelle forme de scolarisation inclusive.

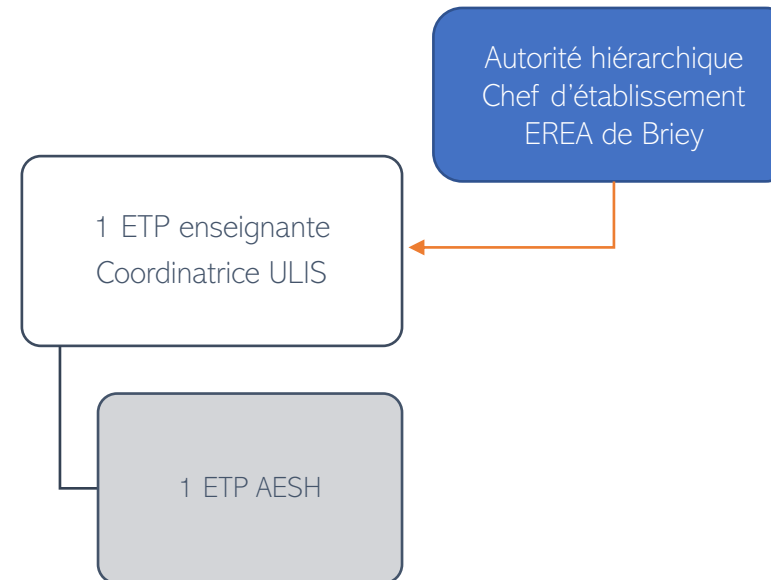
Les enfants sont scolarisés au sein d'une école, sans service médico-social notifié ce qui leur permet de faire valoir les mêmes droits que tout autre enfant en situation de handicap (à la différence des enfants scolarisés en UEE, UEMA ou UEEA).

Organisation du dispositif

LE PLATEAU TECHNIQUE



LA PARTIE PEDAGOGIQUE



Un fonctionnement modulable et souple

Principes généraux

L'organisation des groupes d'élèves repose sur deux points :

- Les élèves sont inscrits dans leur **classe de référence d'âge collège ou lycée**. Ils y sont inclus sur des temps déterminés, en fonction des compétences à travailler et sont modulables.
- Le travail pédagogique et éducatif se fait par compétences, en fonction du **projet de l'élève**. Le projet est construit en équipe pluridisciplinaire.

Ces deux logiques impliquent par conséquent des souplesses dans la définition des groupes lors des différents ateliers et temps d'enseignement.

L'aménagement du planning repose sur 6 types de temps :

- Des temps d'enseignement adapté avec ou sans accompagnement.
- Des ateliers éducatifs (communication, habilités sociales, manipulation, organisation, cognitif)
- Des temps en ateliers professionnels.
- Des stages en établissement scolaire ou en milieu professionnel.
- Des temps d'intervention avec des personnels paramédicaux (ergothérapeute, psychologue...)
- Des temps périscolaires (restauration...)

DEPLOIEMENT DU PLATEAU MOBILE

Intervention du Plateau Mobile

Il intervient au sein des établissements scolaires des circonscriptions de Briey et Jarny.

- ½ journée pour le 2nd degré
- 2 ½ journées pour le 1^{er} degré

Ces interventions concernent :

- les élèves notifiés vers un dispositif médico-social en classe ordinaire disposant ou non d'une notification en ULIS.
- les élèves non notifiés à besoins particuliers.

Objectifs :

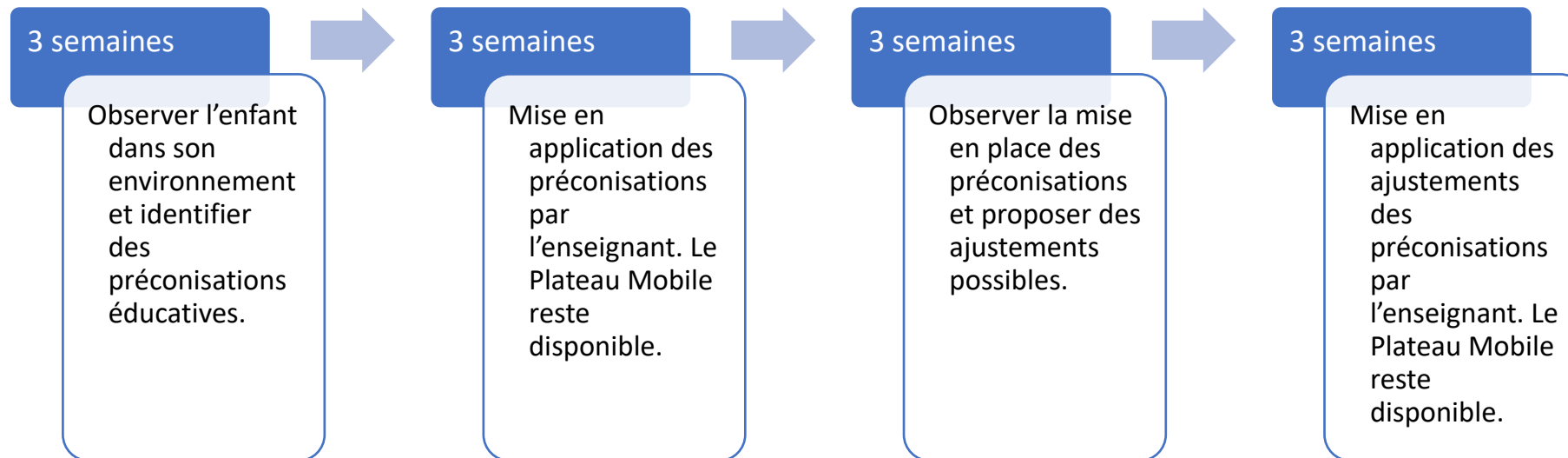
- Accompagner la réussite de tous les élèves dans leur parcours scolaire.
- Favoriser les accompagnements partagés Éducation Nationale / Médico-Social.
- Accompagner les équipes dans la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers en appui de ce qui est déjà mis en place au sein de l'établissement.
- Permettre la montée en compétences de la communauté éducative par l'apport et l'expertise des personnels mis à disposition.

Déploiement et intervention du Plateau Mobile

Méthodologie

1. Saisine du pôle école inclusive (formulaire).
2. Commission Départementale d'Appui et de Suivi à la Scolarisation (CDA2S).
3. Etude et validation de l'intervention du Plateau Mobile.
4. Interventions selon un calendrier défini.
5. Bilan en équipe pluridisciplinaire à l'issue des interventions.

12 semaines d'intervention qui débutent par une « visite préalable » puis :



A l'issue des 12 semaines un bilan en présence du directeur de l'établissement, de l'enseignant, du conseiller pédagogique, du Plateau Mobile mais aussi de l'AESH et/ou du RASED quand ces acteurs sont mobilisés auprès de l'élève.

Equipe Mobile d'Appui médico-social pour la Scolarisation des enfants en situation de handicap (68)





Présentation de l'Equipe Mobile
d'Appui médico-social pour la
Scolarisation des enfants en
situation de handicap (EMAS 68)

Journée d'étude "école inclusive"

Historique du dispositif et cadre législatif

- L'EMAS 68 est créée à titre expérimental, en novembre 2019, suite à la parution de la circulaire du 14 juin 2019 favorisant le renforcement de l'école inclusive pour les élèves en situation de handicap.
- Suite à une année d'expérimentation, l'EMAS est pérennisée en juillet 2020.
- Une nouvelle circulaire, parue le 26 mai 2021, détaille le cahier des charges des EMAS et définit leur cadre d'intervention.

Cadre d'accompagnement et équipe EMAS

- L'équipe est actuellement composée :
 - d'un chef de service, 0,3 ETP
 - de deux éducatrices spécialisées, 1,5 ETP
 - d'une psychologue, 0,4 ETP
 - d'une enseignante spécialisée, 0,2 ETP
 - d'une secrétaire, 0,1 ETP
- La zone d'intervention de l'EMAS englobe l'ensemble du département du Haut-Rhin.

Missions des EMAS

- 1) Conseiller et participer à des actions de sensibilisation notamment dans le cadre de l'école inclusive pour les professionnels des établissements scolaires accueillant des élèves en situation de handicap.
- 2) Apporter appui et conseil à un établissement scolaire en cas de difficulté avec un élève en situation de handicap, qu'il bénéficie ou non d'un accompagnant d'élève en situation de handicap (AESH), étant entendu que l'équipe mobile n'intervient pas en substitution d'un AESH.
- 3) Aider la communauté éducative à gérer une situation difficile.
- 4) Conseiller une équipe pluridisciplinaire d'évaluation de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH).

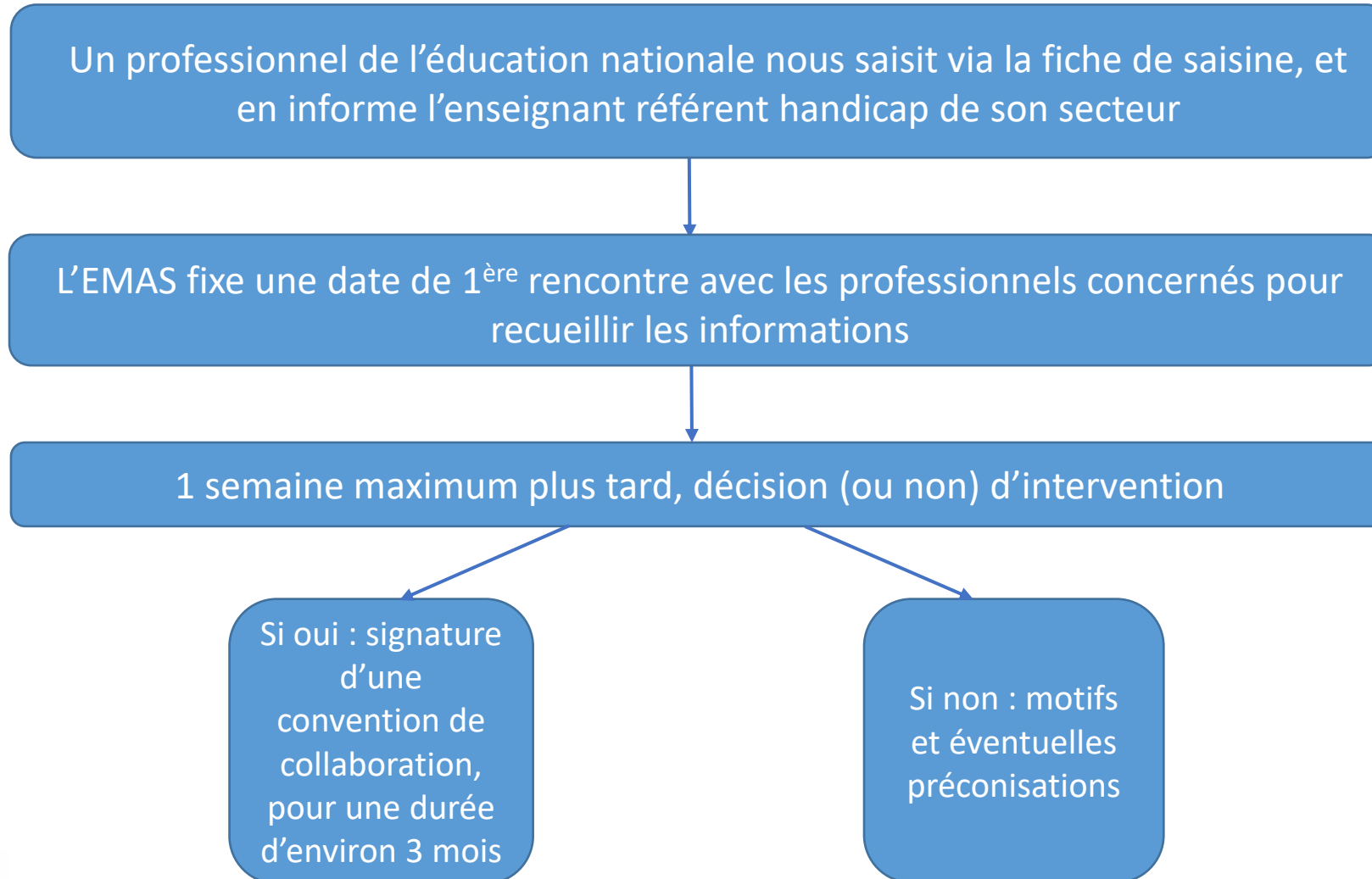
Critères d'accompagnement

L'équipe peut accompagner simultanément 15 situations.

Le profil des élèves pour qui l'EMAS peut être sollicitée :

- Scolarisés dans le 1^{er} ou le 2nd degré.
- Avec **tout type de handicap** : moteur, mental, sensoriel, troubles neuro-développementaux (TSA, troubles des apprentissages dont troubles DYS et TDA/H)
- Avec une reconnaissance de handicap ou une démarche de diagnostic en cours.

Modalités d'accès



Modalités d'intervention

- 1 intervention tous les 15 jours, soit 6 au total : ce cadre théorique peut s'ajuster en fonction des besoins et disponibilités des demandeurs ;
- Il convient de garantir l'information et le recueil du **consentement des représentants légaux** dès lors que l'intervention, ciblée sur un élève en particulier, nécessite une **observation en classe**, la prise de **contact avec les professionnels** extérieurs qui interviennent auprès de l'élève (orthophoniste, éducateur, psychologue...). Il appartient au directeur de l'école ou au chef de l'établissement d'en informer les représentants légaux et de faire les démarches requises.
- A l'issue des 3 mois d'intervention, la dernière rencontre est consacrée à l'évaluation de fin d'intervention. Si besoin, il est possible de renouveler l'accompagnement pour la même durée de 3 mois.

Merci pour votre écoute